



AVENANT N° 2

AU CONTRAT LOCAL DE SANTE

entre

Mauges Communauté

et

L'Agence Régionale de Santé Pays de la Loire

Préambule :

Un avenant au contrat local de santé du 4 novembre 2016 est établi afin de prendre en compte les besoins spécifiques des personnes en souffrance psychique.

Cet avenant entre en vigueur à compter de la date de signature et pour la durée restante du présent contrat.

Avenant N° 2 au Contrat local de santé de Mauges Communauté

Vu le Code de la Santé Publique, notamment les articles L. 1434-2, L. 1434-17, L.1435-1 ;

Vu l'arrêté n° ARS-PDL/DG/2018/44 du 31 août 2018 portant délégation de signature à Madame Isabelle MONNIER, Déléguée Territoriale de Maine et Loire ;

Vu le Projet Régional de Santé des Pays de la Loire 2018-2022 arrêté le 18 mai 2018 ;

Vu le Contrat Local de Santé (CLS) signé le 4 novembre 2016 entre Mauges Communauté et l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire ;

Vu la délibération n° C2020-01-22-25 du 22 janvier 2020 du conseil communautaire de Mauges Communauté autorisant Monsieur le Président à signer l'avenant au Contrat Local de Santé entre l'ARS et Mauges Communauté ;

Il est convenu ce qui suit :

L'axe suivant est ajouté au Contrat Local de Santé (CLS) de Mauges Communauté :

AXE 5 : Prévention et prise en charge en santé mentale

OBJECTIF GENERAL 1 : RENFORCER LA PREVENTION DU SUICIDE ET DU MAL ETRE	
Action : Structurer des interventions locales en faveur de la prévention du suicide	
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none">- Soutenir les actions locales existantes en faveur de la prévention du suicide- Encourager la mise en œuvre d'actions locales en direction des jeunes- Renforcer la coordination à l'échelle du territoire- Renforcer l'information et la formation sur le repérage du suicide à l'échelle du territoire
Rappel des constats / contexte	Taux de suicide élevé sur le territoire de Mauges Communauté, supérieur au niveau régional et national
Description de l'action	Il s'agira : <ul style="list-style-type: none">- D'impliquer le CLS dans le réseau Sentinelles animé par la MSA et de promouvoir son action auprès des acteurs du territoire- De soutenir des actions de prévention en direction des jeunes par le développement des compétences psychosociales en lien avec l'IREPS
Public cible	Les acteurs concernés directement et indirectement par la thématique Les encadrants des jeunes : parents et professionnels Les jeunes
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none">- Amélioration de la connaissance des dispositifs existants et en projet- Amélioration de l'accompagnement et du soin de la dépression- Meilleure interconnaissance et coordination des acteurs du repérage et de la prévention du suicide
Territoire	Mauges Communauté
Porteurs de l'action	Mauges Communauté
Contributeur	Agence Régionale de santé
Partenariats	Structures d'exercice coordonné, centres sociaux, secteur 8 et 9 de psychiatrie du CH de Cholet, secteur 3 de psychiatrie adulte et pédopsychiatrie Ouest du CESAME (Mauges Sur Loire), Maison des Adolescents, établissements scolaires, IREPS, MDS
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none">- Nombre de participants dans le cadre des actions de prévention du suicide
Echéancier	Fin du CLS actuel (3 novembre 2021)

OBJECTIF GENERAL 2 : SOUTENIR LES PERSONNES EN SOUFFRANCE PSYCHIQUE	
Action : Poursuivre la réflexion sur la mise en œuvre d'un Groupe d'Entraide Mutuel (GEM) sur le territoire	
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> - Stimuler la prise d'initiative et l'autonomie des personnes en souffrance psychique - Eviter l'isolement des personnes en souffrance psychique - Eviter les ruptures de parcours
Rappel des constats / contexte	<p>Le diagnostic du CLS met en évidence des ruptures de parcours pour le public en situation de handicap dont les personnes en souffrance psychique.</p> <p>Les partenaires notent un manque de réponse complémentaire à la thérapie assurée par les CMP et CATTP sur le territoire.</p> <p>Les personnes en souffrance psychique peuvent être confrontées à des problèmes de mobilité qui compliquent l'accès au GEM de Cholet. L'APAHRC qui porte le GEM Soleil de Cholet a déposé à l'ARS en 2019 un dossier de demande d'extension sur Mauges Communauté.</p>
Description de l'action	<p>Il s'agira :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De soutenir la réflexion sur l'implantation d'un GEM sur Mauges Communauté
Public cible	<p>Les acteurs de la santé mentale</p> <p>Les personnes en souffrance psychique</p>
Territoire	Mauges Communauté
Porteurs de l'action	Mauges Communauté APAHRC
Contributeur	Agence Régionale de Santé
Partenariats	Secteur 8 et 9 de psychiatrie du CH de Cholet et secteur 3 du CESAME, élus, MDS, usagers, associations de soutien, services sociaux, APAHRC
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes qui pourraient bénéficier du dispositif
Echéancier	Fin du CLS actuel (3 novembre 2021)

OBJECTIF GENERAL 3 : ASSURER UNE MEILLEURE COORDINATION DES ACTEURS	
Action : Faire vivre la convention de coopération et de partenariat Logement – Habitat – Santé Mentale sur le territoire	
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les personnes en souffrance psychique - Renforcer la coordination à l'échelle du territoire
Rappel des constats / contexte	<p>Mauges Communauté a demandé à signer la convention de coopération et de partenariat Logement – Habitat – Santé Mentale 2016-2019. Cette signature est reportée pour la nouvelle convention à compter de 2020.</p> <p>Plusieurs acteurs du territoire de Mauges Communauté sont signataires de cette convention et en regrettent l'absence d'animation.</p>

Description de l'action	Il s'agira : <ul style="list-style-type: none"> - De mobiliser les acteurs signataires de la convention pour identifier les besoins pour améliorer l'accompagnement des personnes en souffrance psychique
Public cible	Les acteurs concernés directement et indirectement par la thématique
Territoire	Mauges Communauté
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Signature de la convention - Amélioration de la connaissance de la convention auprès des acteurs du territoire
Porteurs de l'action	Mauges Communauté
Contributeurs	Agence Régionale de Santé Conseil Départemental Institutions
Partenariats	Acteurs signataires de la convention « souffrance psychique et habitat » : CH de Cholet, CESAME, bailleurs sociaux, associations familiales et de soutien, associations tutélaires, services d'aide à domicile, SSIAD, élus
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de signataires de la convention
Echéancier	Fin du CLS actuel (3 novembre 2021)

OBJECTIF GENERAL 4 : FLUIDIFIER LES PARCOURS EN SANTE MENTALE	
Action : Engager la réflexion sur la création d'un Conseil Local de Santé Mentale (CLSM)	
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> - Développer une culture commune en santé mentale - Assurer une meilleure coordination des acteurs - Eviter les ruptures de parcours
Rappel des constats / contexte	<p>Le diagnostic du CLS met en évidence des ruptures de parcours pour le public en situation de handicap dont les personnes en souffrance psychique.</p> <p>La création du CLH en juillet 2018 permet d'apporter une réponse aux demandes individuelles des personnes en souffrance psychique de moins de 60 ans.</p> <p>Il n'existe aucun réseau multi partenarial identifié et structuré pour l'accompagnement du public en souffrance psychique sur le territoire.</p>
Description de l'action	Il s'agira : <ul style="list-style-type: none"> - De créer un groupe de réflexion sur le CLSM - De développer l'interconnaissance entre les acteurs du champ de la santé mentale - D'identifier les objectifs et actions qui pourraient être développées dans un CLSM
Public cible	Les acteurs de la santé mentale Les élus
Territoire	Mauges Communauté
Porteurs de l'action	Mauges Communauté
Contributeur	Agence Régionale de Santé

Partenariats	Secteur 8 et 9 de psychiatrie du CH de Cholet et secteur 3 du CESAME (Mauges sur Loire), élus, MDS, usagers, associations de soutien, services sociaux, bailleurs sociaux, Maison des Adolescents
Indicateurs de suivi	- Nombre de réunions programmées
Echéancier	Fin du CLS actuel (3 novembre 2021)

Par ailleurs, l'axe 3 est modifié comme suit :

« Parcours (personnes âgées, personnes en situation de handicap y compris handicap psychique, publics spécifiques) »

A Beaupreau en Mauges, le 7 février 2020,

Pour le Directeur Général de l'Agence
Régionale de Santé des Pays de la Loire,

Le Président de Mauges Communauté

Et par délégation,

La Directrice de la Délégation Territoriale
de Maine et Loire,

Isabelle MONNIER

Monsieur Didier HUCHON